

La déontologie des professionnels de l'immobilier

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

2 heures de formation en distanciel asynchrone

PUBLIC VISÉ

- Professionnels de l'immobilier
- Prérequis : Aucun prérequis

OBJECTIFS

- Connaître les règles déontologiques propres aux métiers de l'immobilier et les appliquer dans sa pratique professionnelle quotidienne

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Cet apprentissage se fait en e-learning. La formation est dispensée au moyen de vidéos à regarder et de documents PDF à télécharger.
- L'accès à la formation se fait par Internet. Chaque membre bénéficie d'un espace privé et protégé par un mot de passe personnalisé. Vous pouvez accéder à votre formation 7j/7, 24h/24.
- La formation est mise à disposition par intranet à l'adresse <https://cepso.learnbox.com/>
- Pour suivre la formation, le stagiaire devra être équipé d'un ordinateur, d'une connexion Internet, de haut-parleurs.

CONTENU DE LA FORMATION

- Introduction
- **Module 1** : L'instauration du code de déontologie
- **Module 2** : Les grandes lignes de la déontologie pour les professionnels de l'immobilier
- **Module 3** : L'obligation de compétence
- **Module 4** : L'obligation de transparence
- **Module 5** : Le secret professionnel
- **Module 6** : La lutte contre le blanchiment des capitaux
- **Module 7** : La lutte contre l'habitat insalubre
- **Module 8** : La non-discrimination à l'accès au logement
- **Module 9** : L'obligation de formation des professionnels de l'immobilier

SUIVI ET ÉVALUATION

Dernière mise à jour : 13 octobre 2023

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation s'assure de l'évaluation des acquis par le biais de plusieurs QCM.
- À l'issue de la formation, une attestation de formation sera remise à la fin de la formation et justifiera de l'atteinte des objectifs pédagogiques par le stagiaire.

COÛT DE FORMATION

- 30 € TTC / participant (soit 25 € HT)

ACCESSIBILITÉ

En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.

Dernière mise à jour : 13 octobre 2023